

Protection agricole: les consommateurs payeurs, de manière antisociale : ce sont les bas revenus qui sont particulièrement touchés

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 2128

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'auront aucune responsabilité juridique en cas de contournement de l'interdiction.

La loi prévoit également que les deux commissions peuvent collecter des données personnelles (art. 98 et 107) «pour l'accomplissement de [leurs] tâches légales» et nous citons «y compris les données sensibles relatives à la santé, aux mesures d'aide sociale, aux poursuites ou sanctions pénales et administratives, ainsi que des profils de la personnalité». Le Conseil fédéral fixera dans l'ordonnance d'application les modalités de traitement des données pour les jeux de casino qui dépendent de la CFMJ, mais rien n'est prévu pour le

traitement des informations récoltées par l'autorité intercantonale.

On l'a bien compris, il s'agit surtout de prévenir l'addiction aux jeux d'argent et d'éviter les risques de blanchiment. Nous nous doutons bien que les auteurs du projet n'ont pas voulu donner le feu vert à une collecte indifférenciée de données personnelles sur les joueurs. Mais que vont devenir les données personnelles des amateurs de loteries en ligne qui dépendent de la commission intercantonale? Rien n'est précisé dans le texte soumis au Conseil national.

En résumé, un risque flagrant de violation de la protection des données personnelles, des blocages à mettre en place

pour les sites de jeux non autorisés, des systèmes en ligne pour empêcher les mineurs d'avoir accès aux jeux et pour prévenir le blanchiment, des dispositifs de récolte de données et de surveillance. Autant dire un outil informatique complexe et sans doute coûteux à développer pour satisfaire à la fois l'administration fédérale et les cantons, qui n'ont probablement pas exactement les mêmes objectifs.

Si cette loi est votée en l'état, sa mise en application promet quelques belles acrobaties juridiques, financières et techniques. Nos parlementaires peuvent encore y mettre de l'éthique et de la clarification. Rendez-vous à l'automne.

Protection agricole: les consommateurs payeurs, de manière antisociale

Ce sont les bas revenus qui sont particulièrement touchés

Albert Tille - 04 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29585>

Dans sa dernière «Newsletter», le [Surveillant des prix](#) nous rappelle que les consommateurs paient chaque année quelque 3,3 milliards de francs en raison des prix agricoles protégés par des droits de douane importants.

Sur le marché suisse, les produits agricoles sont en moyenne 70% plus chers que dans les pays européens.

Dompage collatéral en quelque sorte, ces prix agricoles élevés poussent à la hausse les produits de marque non alimentaires.

En effet, en 2012 déjà, dans une étude sur l'îlot de cherté et le [franc fort](#), le Surveillant des prix observait que les importateurs fixent leurs prix en fonction d'un «panier de prix» pratiqués en Suisse

comprenant les produits alimentaires.

Le surcoût des produits agricoles payé par les consommateurs, c'est autant que les 3,4 milliards annuels payés par les contribuables pour la [politique agricole 2014-2017](#) ou les 3,3 milliards que propose le Conseil fédéral pour [2018-2021](#).

Plutôt des paiements directs

[Frank Tongeren](#), expert en politique agricole de l'OCDE, estime également à près de 7 milliards la contribution des consommateurs et des contribuables suisses au soutien de leur agriculture. Il préconise de remplacer les protections douanières par un renforcement des paiements directs favorables à la protection de l'environnement.

Le Surveillant des prix défend la même politique. Selon lui, il serait plus judicieux de supprimer les droits de douane, lourde charge pour les consommateurs, et de soutenir l'agriculture par encore plus de paiements directs. La caisse fédérale, donc les contribuables, financerait intégralement le soutien aux paysans et délesterait les consommateurs en baissant le prix des produits agricoles.

Bonnet blanc, blanc bonnet? Ce serait probablement le cas pour les *«bobos»* et autres consommateurs aisés, qui pourraient par ce transfert de charge voir augmenter leur contribution à l'impôt fédéral direct.

Mais ce serait bien différent pour les *«gagne-petit»* qui consacrent une bonne part de leurs revenus à se nourrir. Ces

mêmes ménages à petits revenus n'ont probablement pas la possibilité de pratiquer le tourisme d'achat à l'étranger qui, selon une [étude](#) commandée par les détaillants suisses, représentait un chiffre d'affaires dépassant les 10 milliards de francs en 2015.

Le soutien à l'agriculture par les consommateurs est donc le moins équitable qui soit. Il renchérit les seuls produits alimentaires dont personne ne peut se passer. A l'inverse, la TVA taxe tous les achats, y compris les Ferrari et autres dépenses somptuaires, mais elle accorde un taux modéré aux produits de première nécessité. Le financement de la politique agricole par les seuls contribuables serait un progrès social.

La saga du libre-échange agricole

Le libre-échange agricole hante les esprits depuis une décennie. En 2008, le Conseil fédéral annonçait l'ouverture d'une [négociation](#) à ce sujet avec l'Union européenne, assortie d'une série de mesures d'accompagnement en faveur des agriculteurs suisses. Il s'agissait de trouver un accord avec notre grand voisin pour affronter en commun les défis d'une libéralisation agricole prévue par l'Organisation

mondiale du commerce ([DP 1770](#)). L'accord de l'OMC ayant échoué, la Suisse a abandonné la négociation avec l'Europe en 2012.

Mais, obstinément, la question ressurgit. En raison, cette fois, des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe. Un accord transatlantique contraindrait la Suisse à faire de même. C'est pourquoi Berne s'y prépare. Johann Schneider-Ammann en a fait le [prudent aveu](#) et *La Vie économique* éditée par le Seco y a consacré [plusieurs articles](#) dans son édition du mois dernier.

Un accord entre les Etats-Unis et l'Europe reste aussi incertain que les conséquences du Brexit. Les agriculteurs suisses, fondamentalement hostiles au libre-échange, ne s'inquiètent guère. Ils ont choisi la voie inverse avec leur initiative sur la sécurité alimentaire qui demande une production indigène accrue plutôt qu'une gestion durable ([DP 2124](#)). Le [Conseil national](#) la soutient par 91 oui contre 83 non.

Le *lobby* agricole fonctionne parfaitement. Un hypothétique futur accord de libre-échange agricole n'aurait guère de chances au Parlement. Et les consommateurs continueront d'être les payeurs.